



Michel Barnier fait signe à Bruno Retailleau de s'approcher. Depuis le poste-frontière de Saint-Iudovic, à Menton (Alpes-Maritimes), à l'heure de définir les grands axes de sa politique migratoire, vendredi 18 octobre, le premier ministre tient à montrer qu'il n'y a pas l'espace d'une feuille de papier à cigarette entre lui et son ministre de l'Intérieur. Peu importe que le locataire de la Place Beauvau choque une partie de l'opinion par ses déclarations tonitruantes questionnant l'Etat de droit ou assurant que l'immigration n'est « pas une chance » pour le pays. A la fin, c'est « le premier ministre qui tranche », explique-t-on à Matignon. Mais si ce dernier met de la roquerie dans son propos, il n'affiche guère de désaccord de fond avec son ministre, posté tout sourire à ses côtés. « Les Français attendent une politique efficace de maîtrise de l'immigration », explique Michel Barnier, qui confirme qu'une nouvelle loi sur l'immigration verra le jour en 2025. Le texte donne des sursuets froides aux macronistes, alliés de la coalition gouvernementale. La précédente loi, votée en décembre 2023 avec les voix du Rassemblement national, comprenait une kyrielle de dispositifs anticonstitutionnels, avait manqué de faire implorer le camp présidentiel. Il faudrait pousser la « compléter », prévient le premier ministre.

Jusqu'ici, le gouvernement avait seulement évoqué son souhait de légiférer pour allonger la durée maximale de rétention à deux cent dix jours (contre quatre-vingt-dix actuellement). S'agira-t-il également d'intégrer les mesures introduites par la droite dans la loi de 2023 avant leur censure par le Conseil constitutionnel qui les avait considérées comme des cavaliers législatifs (c'est-à-dire sans lien avec le sujet du texte original) ?

Bruno Retailleau a répété, à plusieurs reprises, vouloir réintroduire notamment la pénalisation du séjour irrégulier, l'instauration d'un délai de trois ans de résidence pour l'accès à des prestations sociales ou encore le durcissement des critères de la migration étudiante et familiale. « Il y aura peut-être d'autres mesures », glisse, pour sa part, le premier ministre, qui refuse de se hasarder à confirmer les intentions du locataire de la Place Beauvau, sans toutefois les rejeter tout à fait. Le « sujet-clé » de cette loi sera de « préparer l'entrée en vigueur du pacte européen asile immigration », prévue en 2026 et qu'il souhaite

Immigration, la ligne dure du gouvernement

En déplacement, vendredi, à la frontière franco-italienne, le premier ministre, Michel Barnier, et le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, ont acté leur rapprochement avec la ligne de la présidente du conseil, Giorgia Meloni

accélérer, dit-il, appelant à ce que chacun garde son « calme ». MM. Barnier et Retailleau sont « en phase », souligne Beauvau. Ils sont « en accord », confirme Matignon. Les deux membres du parti Les Républicains savent aussi qu'ils bénéficient d'un alignement des positions d'une majorité des Etats membres en faveur d'un durcissement de la politique communautaire. A l'issue du conseil européen des 17 et 18 octobre à Bruxelles, les Vingt-Sept ont réclamé « en urgence » une « nouvelle proposition législative » pour « accroître et accélérer » les expulsions. Il est ici question de la révision de la directive européenne de 2008, dite « retour », qui fixe le cadre normatif des éloignements d'étrangers en situation irrégulière. « Il y a une prise de conscience », se réjouit M. Barnier depuis Menton. *Tous les pays sont confrontés à cette question et ils l'abordent ensemble dans un nouvel état d'esprit qui laisse de côté les polémiques et l'idéologie. J'espère que cet état d'esprit européen va pouvoir se diffuser chez nous.*

D'ÉPOUVANTAIL À PRÉCURSEUR

C'est cet « état d'esprit » qui a, en tout cas, présidé au rapprochement franco-italien mis en scène à Menton et à Vintimille (Italie), vendredi, alors que le gouvernement vient de notifier la prolongation de ses contrôles aux frontières intérieures – en vigueur depuis 2015, en dérogation aux accords de Schengen.

Deux ministres italiens étaient du déplacement : Antonio Tajani, vice-président du conseil des ministres et ministre des affaires étrangères, membre du Parti populaire européen (droite) et « ami » de M. Barnier, et Matteo Piantedosi, ministre de l'Intérieur et proche de Matteo Sal-

**MICHEL BARNIER
A CONFIRMÉ QU'UNE
NOUVELLE LOI
SUR L'IMMIGRATION
VERRA LE JOUR EN 2025**

vin, chef de la Ligue (extrême droite). C'est une « nouvelle page qui s'ouvre de coopération bilatérale », s'est vanté M. Barnier, alors qu'une relation hantée prévalait jusqu'ici, entre Rome et Paris, sur la question migratoire.

Une première et grave crise diplomatique avait éclaté, à l'automne 2022, peu après l'arrivée au pouvoir du gouvernement post-fasciste de Giorgia Meloni. L'Italie avait alors refusé au navire de sauvetage *Ocean Viking* – qui avait secouru 230 migrants au large de la Libye – d'accéder à ses ports, contraignant la France à l'accueillir. En mai 2023, une visite officielle du ministre italien Antonio Tajani, à Paris, avait aussi été annulée à la dernière minute, après que l'ancien ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin avait critiqué M^{me} Meloni, jugée « incapable de régler les problèmes migratoires ». Depuis, le langage a changé. L'Italie est passée d'épouvantail à précurseur à sauveur.

A la prise de fonctions de M. Retailleau, son administration a eu pour consigne de resserrer les liens avec Rome. « On s'est rapprochés mais les Italiens n'ont pas bougé », fait remarquer un cadre de la Place Beauvau. Certes, Paris marque ses distances vis-à-vis du « modèle italien », censé organiser la procédure de

demande d'asile dans des emprises italiennes installées en Albanie pour des personnes débarquées de Méditerranée. Un système dénoncé comme inhumain, absurde et coûteux par ses détracteurs, et qui a accusé un cinquant revers, vendredi, lorsqu'un tribunal de Rome a invalidé la rétention des douze premiers migrants toujours présents dans les centres italiens à peine ouverts.

NOUVEAUX ACCORDS DE RÉADMISSION
« Je ne crois pas que cet exemple soit transférable en France », a estimé M. Barnier, à Menton. En réalité, la France est de plus en plus encline à envisager une externalisation du traitement de l'asile, tout comme la Commission européenne et une majorité d'Etats membres.

Paris n'avait pas été loin d'apporter sa signature, en mai, à la lettre, paraphée par quinze Etats – le Danemark en tête –, qui appelaient la Commission européenne à « s'inspirer de modèles tels que le protocole Italie-Albanie ». « Afin de réduire la pression globale sur notre gestion des migrations, il est important que les Etats membres aient la possibilité de transférer les demandeurs d'asile vers un pays tiers sûr », écrivaient-ils encore.

Dans un entretien au *Figaro Magazine*, début octobre, Bruno Retailleau notait que de tels accords nécessiteraient « une révision de la Constitution ». L'alinéa 4 du préambule de 1946 prévoit que « tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République ». Mais le ministre « n'exclut rien, prévient un haut fonctionnaire. Pour appliquer le règlement européen de Dublin [qui organise le traitement des demandes d'asile en Europe], on a révisé la Constitution ». Depuis

Menton, M. Barnier a loué l'autre axe fondamental de la politique migratoire italienne, à savoir la négociation d'accords avec les Etats de transit et de départ, prenant l'exemple de la Tunisie et de la Libye. Cette approche, déjà encensée par M. Meloni en matière de politique étrangère. En juillet 2023, elle avait joué un rôle moteur dans la conclusion d'un accord entre l'Union européenne et l'autocrate tunisien Kais Saïed, pour une aide budgétaire de 150 millions d'euros, accolée à un financement de 105 millions d'euros pour le contrôle des frontières.

La question des graves violations commises à l'encontre des migrants n'est jamais entrée en ligne de compte dans cette politique, contrairement à la chute des arrivées de migrants par la Méditerranée centrale. Depuis le début de l'année, 50 000 personnes ont été débarquées en Italie, loin des plus de 150 000 personnes qui avaient gagné les côtes italiennes en 2023. Des niveaux faibles de traversées avaient également été enregistrés à partir de 2018, année qui a suivi un partenariat entre l'Italie et la Libye.

M. Retailleau, pour sa part, demandé à ses services de négocier de nouveaux accords de réadmission comprenant la possibilité de renvoyer des personnes ayant seulement transité par le territoire des Etats contractants. Avant la nomination du nouveau gouvernement, M. Darmanin avait déjà engagé des discussions en ce sens avec des pays de l'Afrique des Grands Lacs. Son successeur Place Beauvau a évoqué, dans la presse, le Rwanda, le Burundi mais aussi l'Egypte, l'Irak ou encore l'Ouzbékistan et le Kazakhstan. « Ce sera des petits volumes, mais c'est un outil important pour ceux qu'on n'arrive pas à renvoyer », soulignent ses services.

Le gouvernement veut aller plus loin. Grâce à la révision de la directive retour, à l'agenda européen, il veut s'attaquer au délai de départ volontaire ou rétablir la possibilité d'infliger une peine privative de liberté en cas de séjour irrégulier. Il entend aussi élargir la possibilité de renvoi vers des pays tiers avec lesquels l'étranger n'aurait aucun lien. La directive devait être réformée en 2018 mais, faute de consensus, elle avait été mise de côté et les efforts avaient convergé pour l'adoption du pacte sur la migration et l'asile. Désormais, « si les idées ne sont pas nouvelles, les pudeurs, les prudences et les réserves sautent », note un diplomate français. ■

CLAIRE GATINOIS,
ALLAN KAWAL (ROME, CORRESPONDANT)
ET JULIA PASCUAL